

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 84 (1958)
Heft: 12

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'E.P.U.L. (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: † G. Epitoux, arch. à Lausanne

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: Cl. Grosgrin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.; E. d'Okolski, arch.;
Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: A. Stucky, ing.

Membres: M. Bridel; R. Neeser, ing.; P. Waltenspuhl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, ing.
Rédaction et Edition de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 478, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 26.—	Etranger.	Fr. 30.—
Sociétaires	»	» 22.—	»	» 27.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II. 87 78, Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:	
1/1 page	Fr. 275.—
1/2 »	» 140.—
1/4 »	» 70.—
1/8 »	» 35.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

**SOMMAIRE**

Concours pour l'étude des plans d'un groupe scolaire et d'une école cantonale des Beaux-Arts et d'art appliqué,
à l'avenue de l'Élysée, Lausanne.

Nécrologie: François Delacoste.

Bibliographie — Les Congrès — Documentation générale — Documentation du bâtiment — Service de placement.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE ÉCOLE CANTONALE DES BEAUX-ARTS ET D'ART APPLIQUÉ, A L'AVENUE DE L'ÉLYSÉE, LAUSANNE

Extrait du règlement

Ce concours était réservé aux architectes vaudois, quelle que soit leur résidence et aux architectes suisses, actuellement domiciliés dans le canton de Vaud et cela depuis au moins un an.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets de concours était composé de: MM. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, président; le conseiller d'Etat Arthur Maret; Marcel Monnier, chef de service de l'enseignement secondaire, Lausanne; William Dunkel, architecte, professeur E.P.F., Zurich; Arthur Lozeron, architecte, Genève; Aloïs Chappuis, architecte, Vevey; Pierre Prod'hom, architecte, Lausanne. Suppléants: MM. Renaud de Bosset, architecte, Neuchâtel; Ernest Manganel, directeur de l'Ecole cantonale des Beaux-Arts et d'art appliqué; Edgar Notz, directeur du Collège scientifique cantonal.

30 000 fr. étaient mis à la disposition du jury pour être répartis en six prix, et 5000 fr. pour des achats éventuels.

Le programme, très détaillé, demandait:

a) *Un groupe des classes inférieures*, comprenant:

17 classes de 24 élèves; 6 classes de 30 élèves; vestiaires attenants à chaque salle de classe; 1 salle de chant; 1 salle des cartes; 1 salle de projections avec petit local à matériel; 1 salle de dessin artistique; 1 salle de travaux manuels; 1 salle d'étude.

b) *Un groupe des classes supérieures*, comprenant: 17 classes de 24 élèves; 2 classes de 30 élèves; groupe des auditoires de sciences, travaux pratiques et des salles de préparations; groupe des auditoires de physique et de chimie, avec cabinet de physique, salle de préparations et de photographie; salle de géographie; salle des cartes; salle de dessin géométrique; salle de musique et de chant; salle de dessin et local de matériel; salle de modelage; ateliers de travaux manuels; salle de couture; salle d'étude.

c) *Les services administratifs et la salle des maîtres.*

d) *Un groupe* comprenant les locaux de gymnastique et la salle de rythmique.

e) *L'aula.*

f) *Un bâtiment*, indépendant des groupes précédents, pour l'Ecole cantonale des Beaux-Arts et d'art appliqué.



1^{er} prix

N° 3 : « *Pschitt* ». M. Marc Wuarin, architecte S.I.A., Lausanne.

L'implantation est bonne. L'utilisation des niveaux du terrain est judicieuse. Le jeu des masses est excellent avec la verticale de l'Ecole des Beaux-Arts, de huit étages, qui crée une harmonie intéressante des volumes. Toutefois, le chevauchement des deux bâtiments des classes supérieures est fâcheux. L'orientation des locaux est bonne, sauf en ce qui concerne le groupe administratif à l'ouest, trop proche des constructions existantes.

Les aménagements extérieurs sont excellents, spécialement la cour d'entrée.

Le groupement des locaux est bon. Toutefois, la disposition des deux salles d'études dans le même bâtiment n'est pas une solution rationnelle. Il en est de même de l'emplacement du bureau du doyen à côté de celui du directeur.

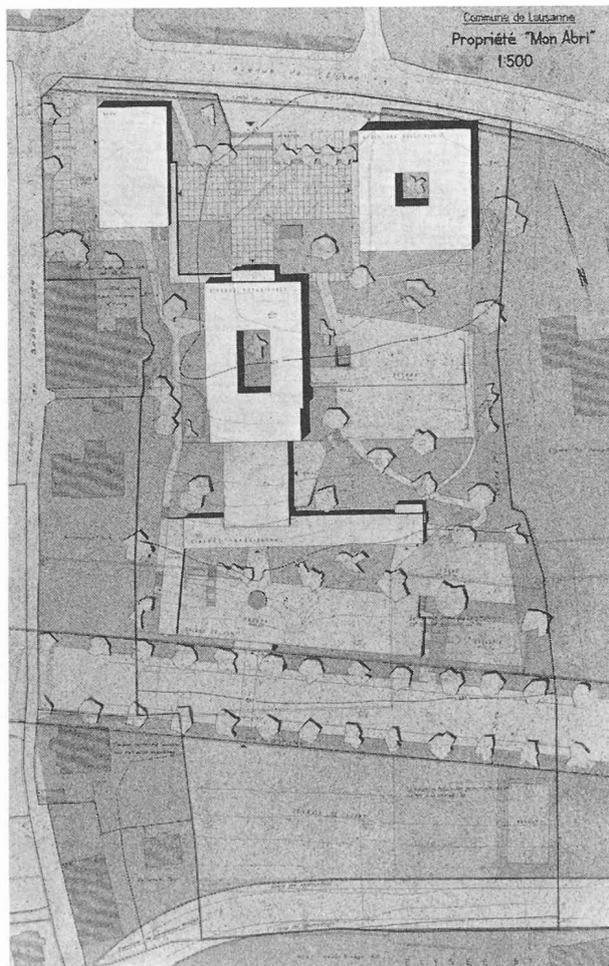
Les liaisons générales sont bonnes. Il faut toutefois relever les rampes excessives dans les couloirs.

En outre, la recherche systématique de l'éclairage bilatéral dans les classes, tel qu'il est conçu dans le projet, a pour effet de compliquer les liaisons nécessaires dans une école secondaire.

La valeur architecturale et urbanistique est certaine. Du point de vue pédagogique, le développement en hauteur de l'Ecole des Beaux-Arts n'est pas une solution fonctionnelle (entretien, communications, surveillance).

Projet économique. Cube 66 810 m³.

Situation : 1 : 2500.



2^e prix

N° 14 : « *Elysée 57* ». M. H. Rossetti, architecte, Lausanne.

L'implantation est bonne et ménage beaucoup d'espaces libres. La conception de l'ensemble est claire, avec les trois éléments principaux, Ecole des Beaux-Arts, groupe scolaire et aula bien distincts. Leur groupement autour d'une spacieuse cour d'entrée donne à l'ensemble un caractère monumental marqué. Le jeu des volumes accuse une certaine rigidité et manque de sensibilité.

L'orientation est bonne. Les accès sont très clairement exprimés.

La disposition des locaux autour d'une cour intérieure est bonne, mais la cour est étriquée.

Le groupement des locaux est judicieux et rationnel. Les liaisons entre eux sont bonnes. Les qualités du plan ne se retrouvent pas entièrement dans la composition des façades. La valeur du projet est avant tout fonctionnelle.

Cube élevé : 88 444 m³.

Situation 1 : 2500.

Extraits du rapport du jury

Le jury chargé d'examiner les projets s'est réuni les 25, 26 avril et 14 mai 1957, au Musée des Beaux-Arts. Vingt-sept projets avaient été déposés dans le délai prévu.

Le jury a procédé à divers tours d'élimination et à la critique détaillée des projets restant en présence.

Il a procédé ensuite au classement suivant :

3^e prix

N° 2 : « Arpic ». MM. F. Gilliard et J.-P. Cahen, architectes, Lausanne.

Le parti adopté par l'auteur pour l'implantation provoque une occupation excessive du terrain. La situation des salles de gymnastique et du terrain de jeu au nord-est du site est regrettable ; cet emplacement privilégié étant ainsi sacrifié à une destination secondaire.

L'implantation du bâtiment des classes supérieures en bordure de la future artère Maladière-Denantou n'est pas recommandable.

L'orientation des classes au sud-est est bonne, mais l'inconvénient, dans le cas particulier, en est que les bâtiments forment écran et bouchent la vue.

La disposition des locaux les uns par rapport aux autres et la liaison entre eux sont bonnes pour le groupe scolaire comme pour l'Ecole des Beaux-Arts. Toutefois, l'emplacement des groupes sanitaires de l'Ecole des Beaux-Arts est inacceptable. La solution adoptée pour les vestiaires des classes inférieures n'est pas heureuse.

Les aménagements extérieurs sont bons, sauf pour le parc à vélos, mal placé. Quant aux préaux couverts et ouverts, ils sont insuffisants.

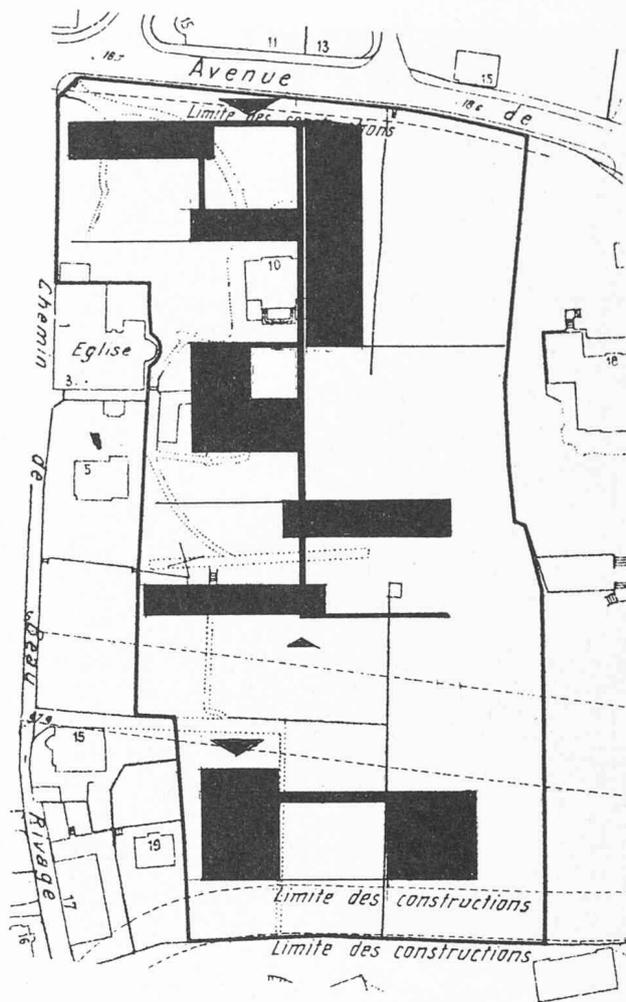
Les voies d'accès sont bonnes, mais les liaisons sont étriquées.

Le groupement des locaux est clair et rationnel, la composition architecturale est sans grand intérêt.

Dans le groupe des salles de gymnastique, le local des maîtres est mal placé.

Projet économique. Cube 71 219 m³.

Situation 1 : 2500.



4^e prix

N° 12 : « Lou ». M. Ph. Bridel, architecte F.A.S.-S.I.A., Zurich.

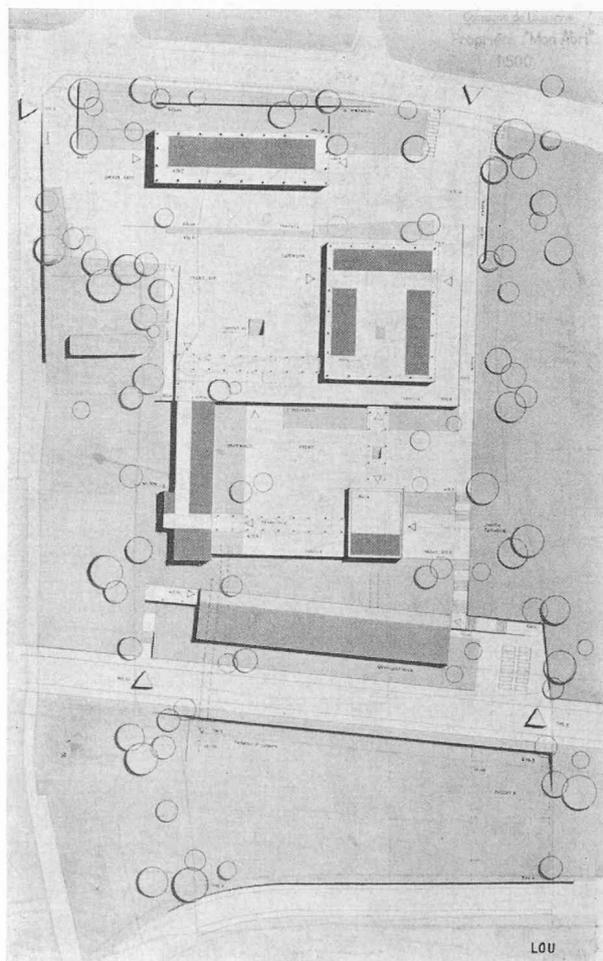
L'implantation est intéressante en ce qu'elle ménage de grands espaces. Le projet frappe par son caractère monumental. L'impression de simplicité de l'ensemble, qui est le signe d'une bonne organisation des espaces, n'est pas confirmée par l'examen des voies d'accès et des entrées des divers corps de bâtiments, qui ne correspondent pas aux axes. L'orientation des locaux est bonne. Toutefois, la disposition systématique des salles de l'Ecole des Beaux-Arts au nord et la situation de certains locaux du rez-de-chaussée des classes supérieures sous un porte-faux ne sont pas favorables. Les aménagements extérieurs donnent satisfaction, à l'exception de la cour en contre-bas au nord de l'Ecole des Beaux-Arts.

Le groupement des locaux est rationnel. Toutefois, l'emplacement de l'aula est trop éloigné des voies principales d'accès au groupe scolaire.

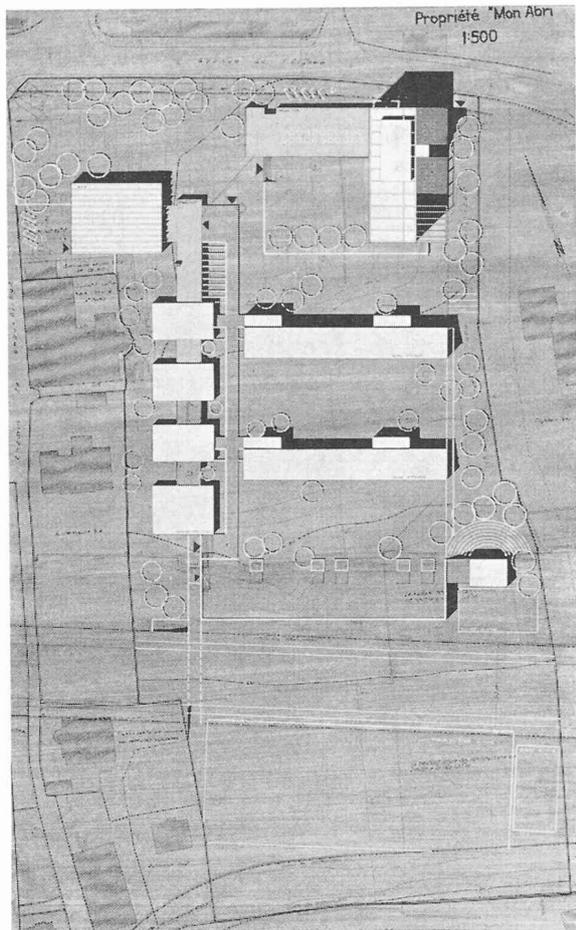
Les problèmes constructifs ne sont pas résolus en fonction de l'architecture.

Cube élevé : 87 215 m³.

Situation 1 : 2500.



- 1^{er} prix : n° 3, devise « Pschitt », M. Marc Wuarin, architecte S.I.A., Lausanne.
2^e prix : n° 14, devise « Elysée 57 », M. H. Rossetti, architecte, Lausanne.
3^e prix : n° 2, devise « Arpic », MM. F. Gilliard et J.-P. Cahen, architectes S.I.A., Lausanne.
4^e prix : n° 12, devise « Lou », M. Ph. Bridel, architecte S.I.A.-F.A.S., Zurich.
5^e prix : n° 10, devise « Ubu », M. René Keller, architecte S.I.A.-F.A.S., Lausanne.
6^e prix : n° 24, devise « Elysée 97 », M. Cl. Paillard, architecte S.I.A., Zurich.
Achat : n° 18, devise « Eso », MM. C. & F. Brugger, architectes S.I.A., Lausanne.



5^e prix

N^o 10 : « Ubu ». M. René Keller, architecte F.A.S.-S.I.A., Lausanne.

L'implantation est bonne. Le jeu des volumes est agréable. Toutefois, les bâtiments du groupe scolaire forment écran. L'orientation des salles de classes et des salles spéciales du groupe scolaire est satisfaisante. En revanche, le développement de l'Ecole des Beaux-Arts est exagéré.

Les aménagements extérieurs sont bien compris. Bonne disposition des voies d'accès. Le groupement des locaux est satisfaisant. La circulation à l'intérieur du groupe des salles spéciales est compliquée. La direction de l'Ecole secondaire est trop décentrée. Le secrétariat souffre de sa proximité avec l'Aula. Le problème de la ventilation et de l'éclairage des vestiaires des salles de gymnastique n'est pas résolu d'une manière satisfaisante. La composition architecturale, bien que schématique, ne manque cependant pas d'intérêt. Le cube est de 84 825 m³.

Situation 1 : 2500.



6^e prix

N^o 24 : « Elysée 97 ». M. Cl. Paillard, architecte S.I.A., Zurich.

L'implantation procède d'une conception monumentale assez arbitraire qui ne convient pas à une école.

L'orientation est bonne sauf pour l'appartement du concierge, entièrement sacrifié. Le groupement des locaux de l'Ecole des Beaux-Arts est judicieux. L'étagement du groupe des classes inférieures et la longueur excessive des couloirs sont critiquables.

L'architecture proposée pose des problèmes constructifs difficiles à résoudre.

Cube restreint : 77 036 m³.

Situation 1 : 2500.



En conclusion, le jury est toutefois d'avis qu'aucun des projets ne peut être recommandé tel quel pour l'exécution. Il estime donc qu'un nouveau concours restreint doit être ouvert et recommande que les auteurs des projets n^{os} 3, 14 et 2 classés, et du projet n^o 18, soient invités à y participer. Conformément aux normes S.I.A., l'exposition des projets et la publication du rapport du jury n'auront lieu qu'après jugement final du nouveau concours.

Achat

N° 18 : « Eso ». MM. C. et F. Brugger, architectes S.I.A., Lausanne.

Très bonne implantation et excellente distribution des volumes dans le terrain. Le premier étage de l'aula surplombe légèrement la zone de non-bâtir, côté est. Le petit préau et la dalle de la salle de chant empiètent sur cette même zone. Les divers locaux sont judicieusement orientés. L'orientation ouest de quelques salles du degré inférieur est admissible grâce au système d'éclairage bilatéral.

L'entrée est spacieuse et le terrain bien dégagé. L'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment des classes supérieures de même que celui de l'aula laissent dégagée la vue sur le sud.

Les voies d'accès sont bien comprises.

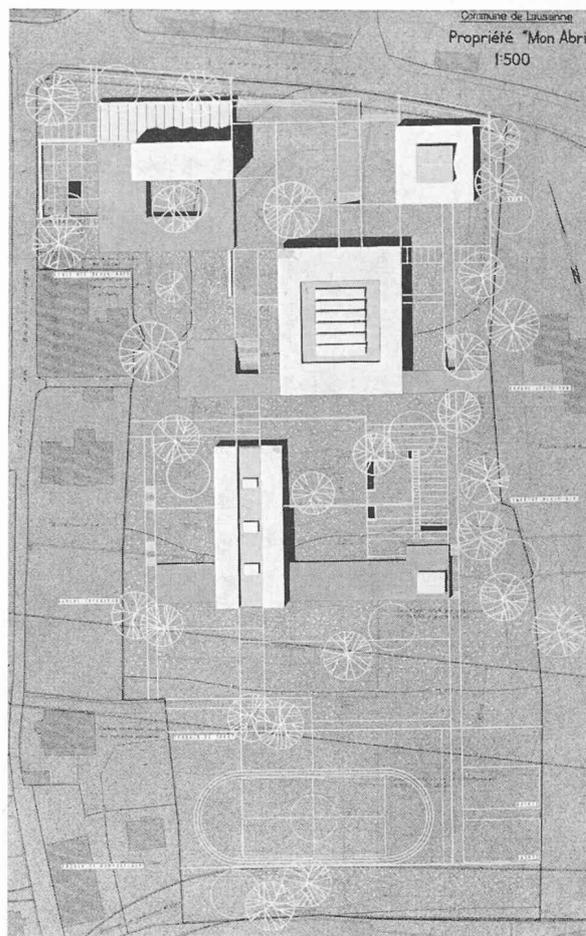
Le groupement des locaux est rationnel, sauf pour l'Ecole des Beaux-Arts et il souffre d'une fâcheuse dispersion à la fois en surface et en hauteur. Les salles de gymnastique sont très éloignées des classes supérieures. D'autre part, la proximité du préau ouest des classes supérieures avec l'administration de l'Ecole des Beaux-Arts est gênante. La position des locaux d'enseignement sur le vide du grand hall rend l'éclairage de ce dernier insuffisant. On peut d'autre part déplorer l'éclairage de l'auditoire de physique uniquement par sheds.

La solution donnée aux vestiaires des classes inférieures n'est pas exactement conforme au programme. L'organisation des vestiaires et douches des salles de gymnastique laisse à désirer.

Il manque la loge du concierge dans le bâtiment scolaire.

La composition architecturale exprime bien l'économie générale du plan.

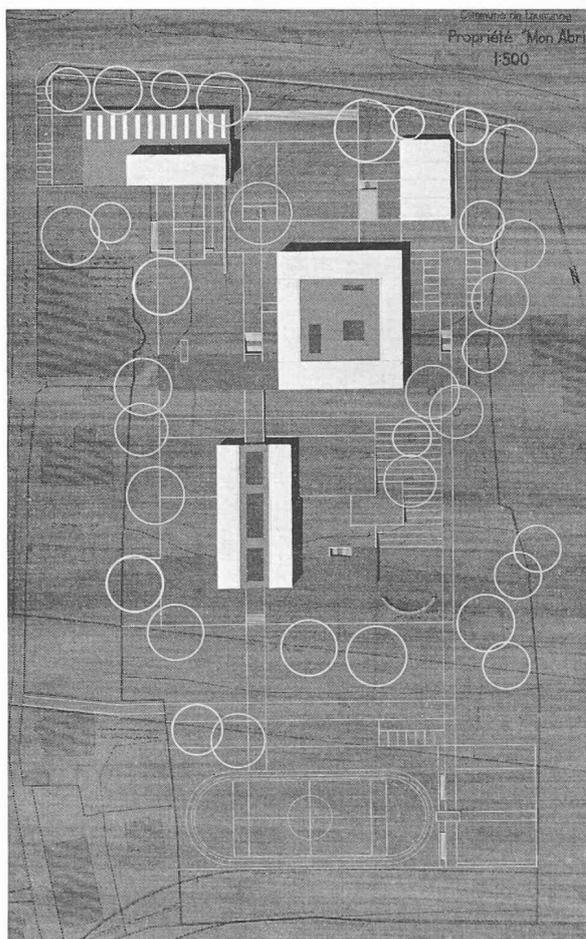
Situation 1 : 2500.



2^e DEGRÉ: 1^{er} prix

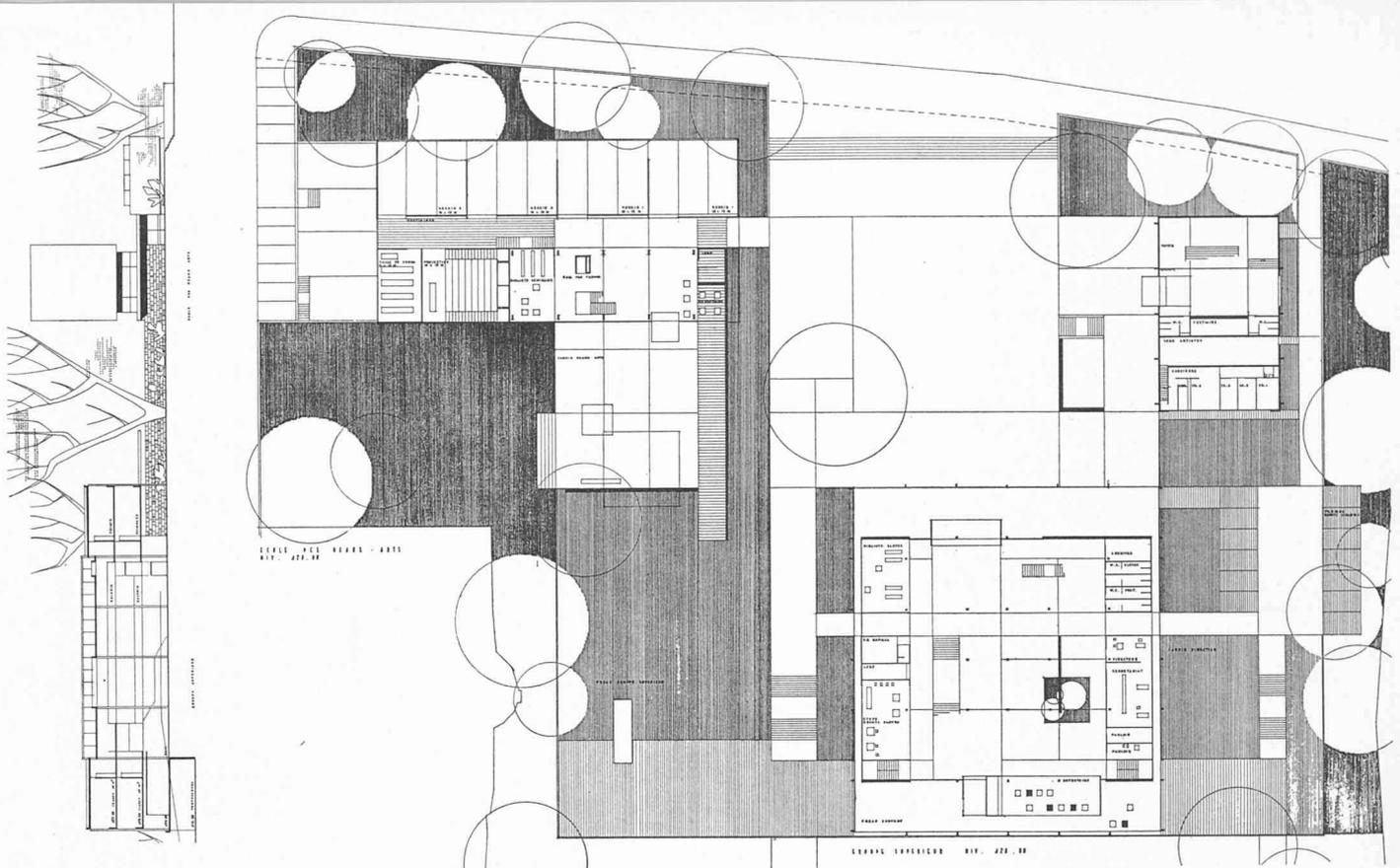
Projet n° 4 : « Pythagore ». MM. C. et F. Brugger, architectes S.I.A., Lausanne.

Situation 1 : 2500.

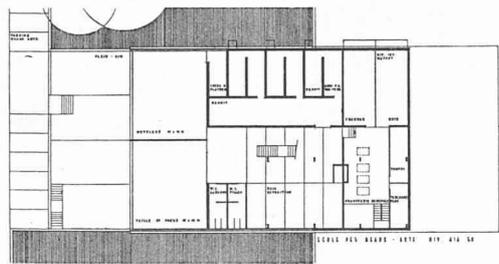


CONCOURS AU 2^e DEGRÉ

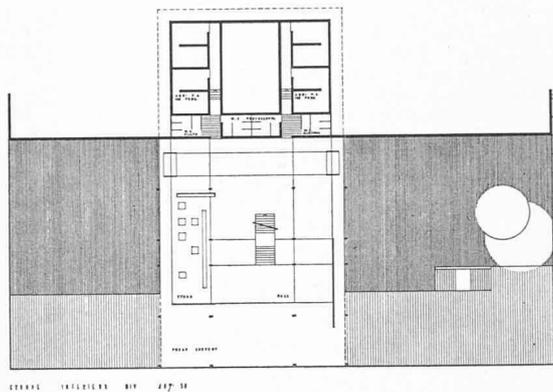
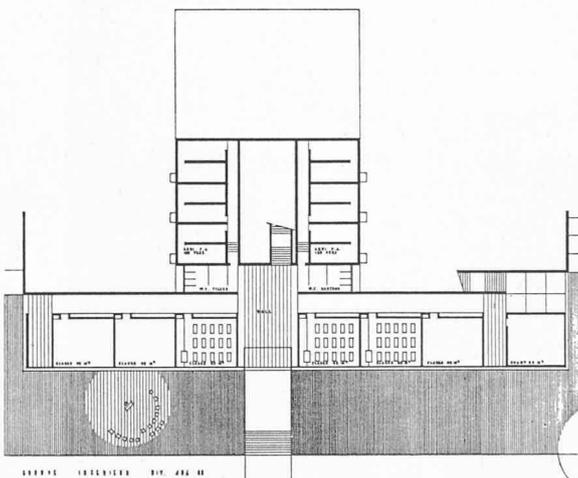
Le jury s'est réuni le 11 décembre 1957, à 10 h., au Service des bâtiments de l'Etat, sous la présidence de M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat, pour l'examen des quatre projets présentés au deuxième concours restreint.



Ecole des Beaux-Arts, Aula, Groupe supérieur : rez-de-chaussée.



Ecole des Beaux-Arts : sous-sol.



Groupe inférieur : rez-de-chaussée inférieur et supérieur.

1er prix

Projet n° 4 : « Pythagore ». MM. C. et F. Brugger, architectes S.I.A., Lausanne.

Très bonne implantation et excellente disposition des volumes dans le terrain, donnant une répartition harmonieuse des espaces libres, et réservant la vue.

La solution respecte l'individualité des divers bâtiments, tout en leur assurant de bonnes liaisons.

Ce projet, qui organise le bâtiment du degré supérieur autour d'un hall central, laissant la vue largement dégagée au sud, a le grand mérite de tirer un parti très intéressant de ce principe et apporte une solution qui est un enrichissement pour la vie de l'école.

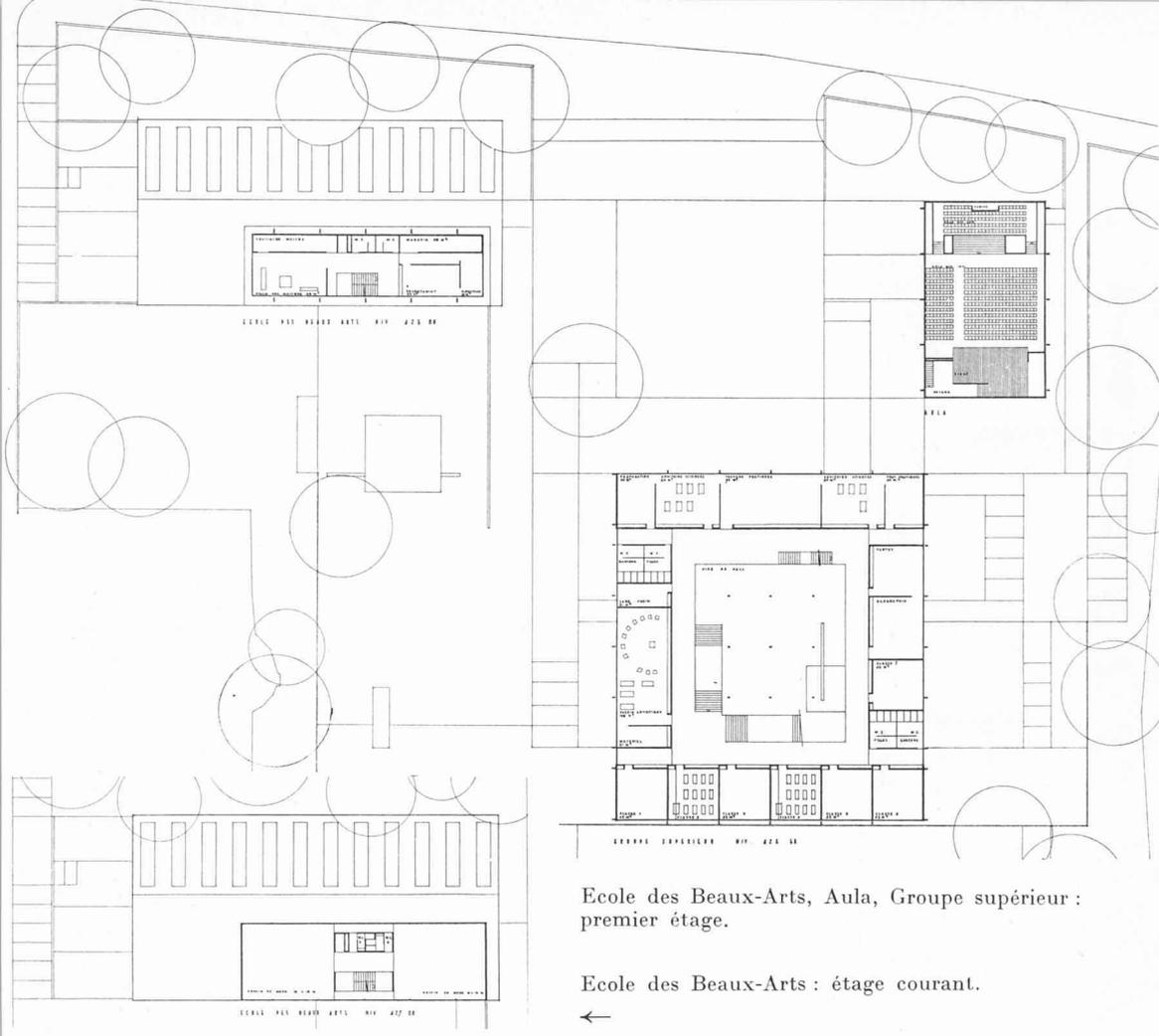
L'orientation de quelques salles normales à l'ouest est corrigée par l'éclairage bilatéral.

Pour l'Ecole cantonale des Beaux-Arts, l'utilisation sensible des données a conduit l'auteur à des solutions très satisfaisantes, autant du point de vue architectural que fonctionnel.

L'atelier des travaux manuels a une surface insuffisante pour 24 établis.

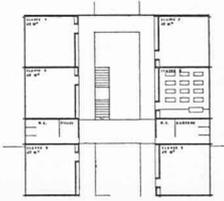
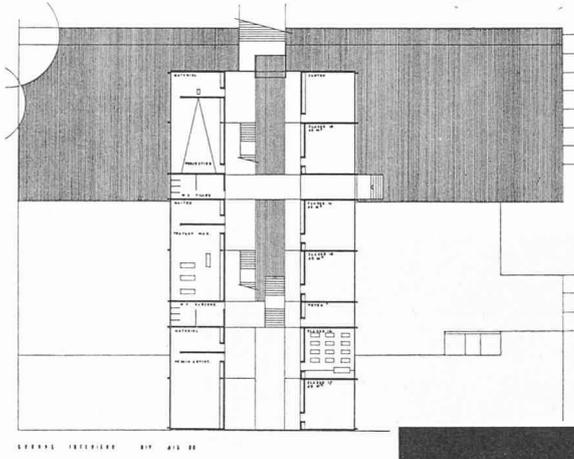
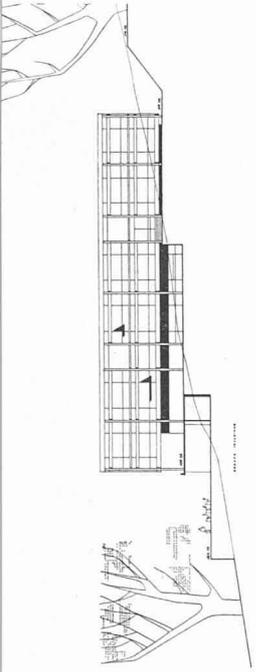
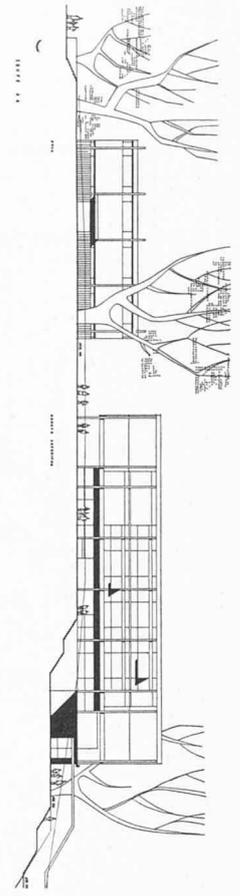
L'accès aux salles de gymnastique est long et le système de circulation intérieure laisse à désirer.

Ce projet est parfaitement adapté au site et résout avec une authentique sensibilité artistique les problèmes que pose la création de ce groupe scolaire. Le volume est de 68 257 m³.



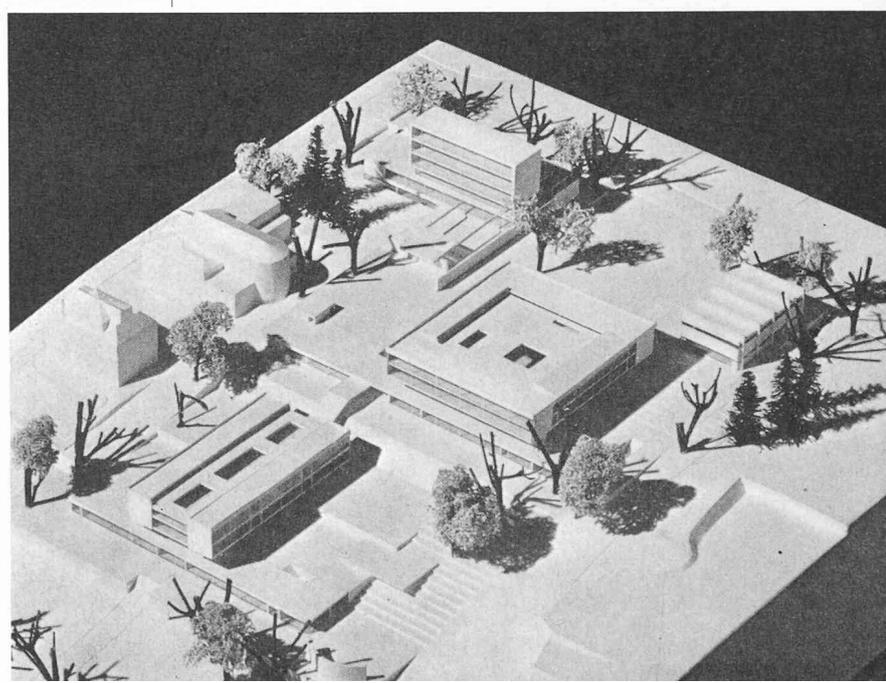
Ecole des Beaux-Arts, Aula, Groupe supérieur : premier étage.

Ecole des Beaux-Arts : étage courant.



Groupe inférieur : étages.

Maquette (Photo Bischoff)



Echelle 1 : 1000.

2^e prix

Projet n° 1 : « Footing ». M. Marc Wuarin, architecte S.I.A. ; collaborateurs MM. P. Weber et Ch. E. Bachofen, Lausanne

Ce projet fait un très bon usage du site en donnant une excellente orientation aux bâtiments et en dégagant la partie est du terrain. En revanche, les bâtiments sont trop proches de la limite ouest.

Les accès aux divers bâtiments sont clairs. Le rez-de-chaussée du bâtiment principal du groupe scolaire, traité en préau couvert, ne répond pas à sa destination, parce que trop exposé à l'air et cependant mal éclairé. La solution d'un bâtiment sur pilotis n'offre pas d'avantages dans le cas particulier, la vue étant bouchée.

La liaison entre les divers pavillons des classes inférieures est claire, mais les couloirs ne constituent pas un abri suffisant du côté de l'est. La liaison à découvert entre les salles du degré supérieur et certaines salles spéciales n'est pas une bonne solution.

L'aula est bien placée, mais le voisinage de la rampe à vélos avec l'entrée est malheureuse.

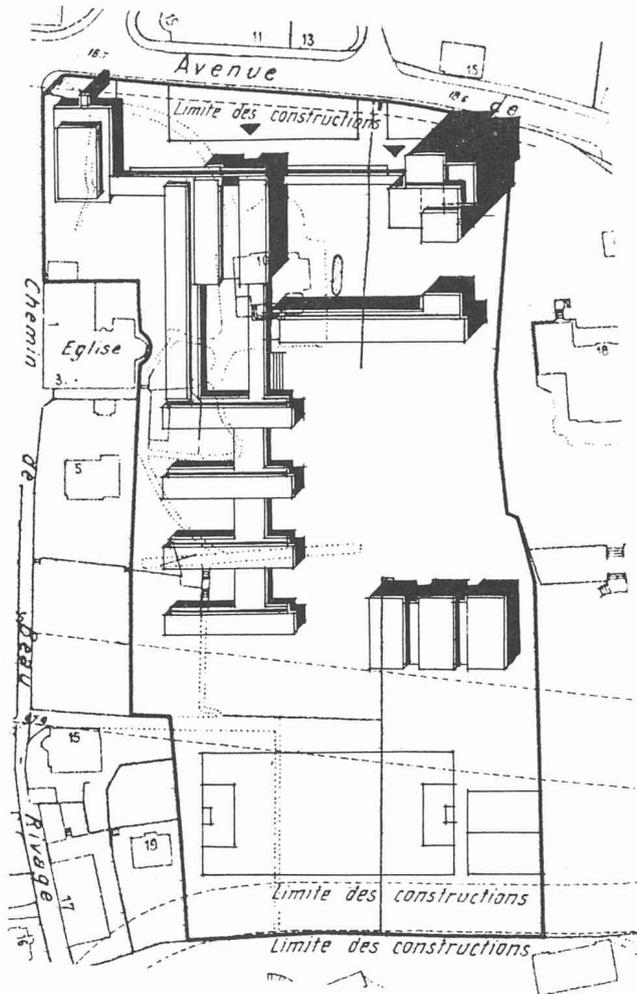
Les salles de gymnastique sont implantées dans une zone grevée d'une servitude de hauteur limitant les constructions à la cote 410 m. Cette hauteur a été portée arbitrairement par l'auteur du projet à la cote 411,20 m. L'aménagement du terrain de jeux déborde partiellement l'alignement de la nouvelle artère Maladière-Denantou.

L'emplacement de certaines salles spéciales à l'angle des groupes sanitaires n'est pas heureux.

Il y a lieu de relever que la hauteur des étages pour les salles de classes a été réduite à 3,20 m. Avec la hauteur habituelle de 3,50 m, pour un vide réglementaire de 3,20 m, le volume serait augmenté de 920 m³.

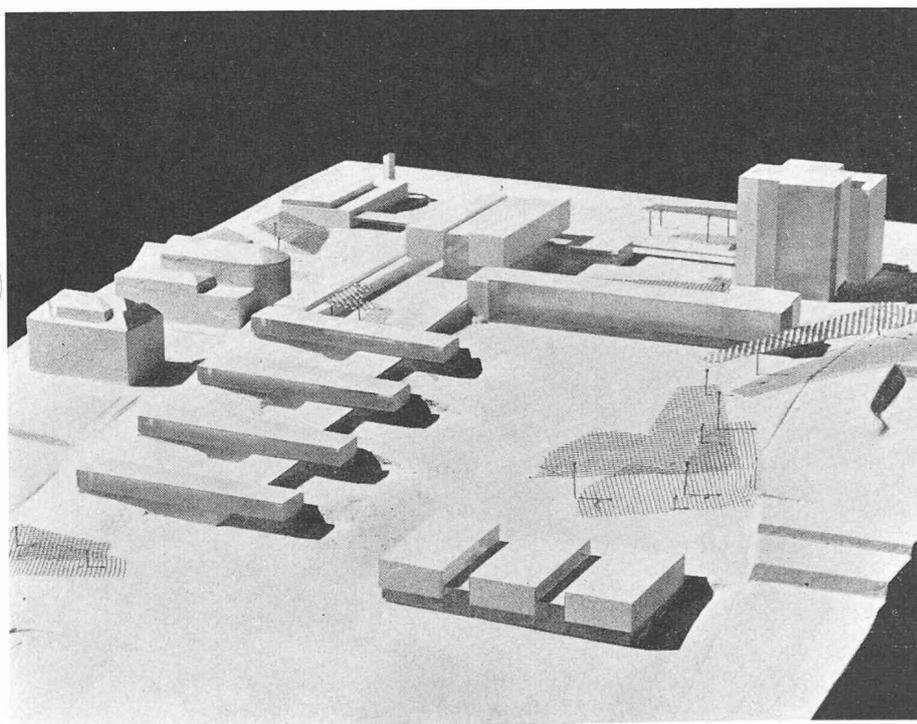
La conception de l'École des Beaux-Arts repose sur une idée originale, mais elle ne répond pas à une véritable nécessité scolaire. Le système de liaison par un escalier central a l'avantage de supprimer les corridors. Mais la réalisation est étriquée et propre à entraver la circulation. Les paliers constituent des dégagements insuffisants et cet inconvénient n'est pas compensé par les salles de récréation imaginées par l'auteur.

Le volume est de 62 952 m³.

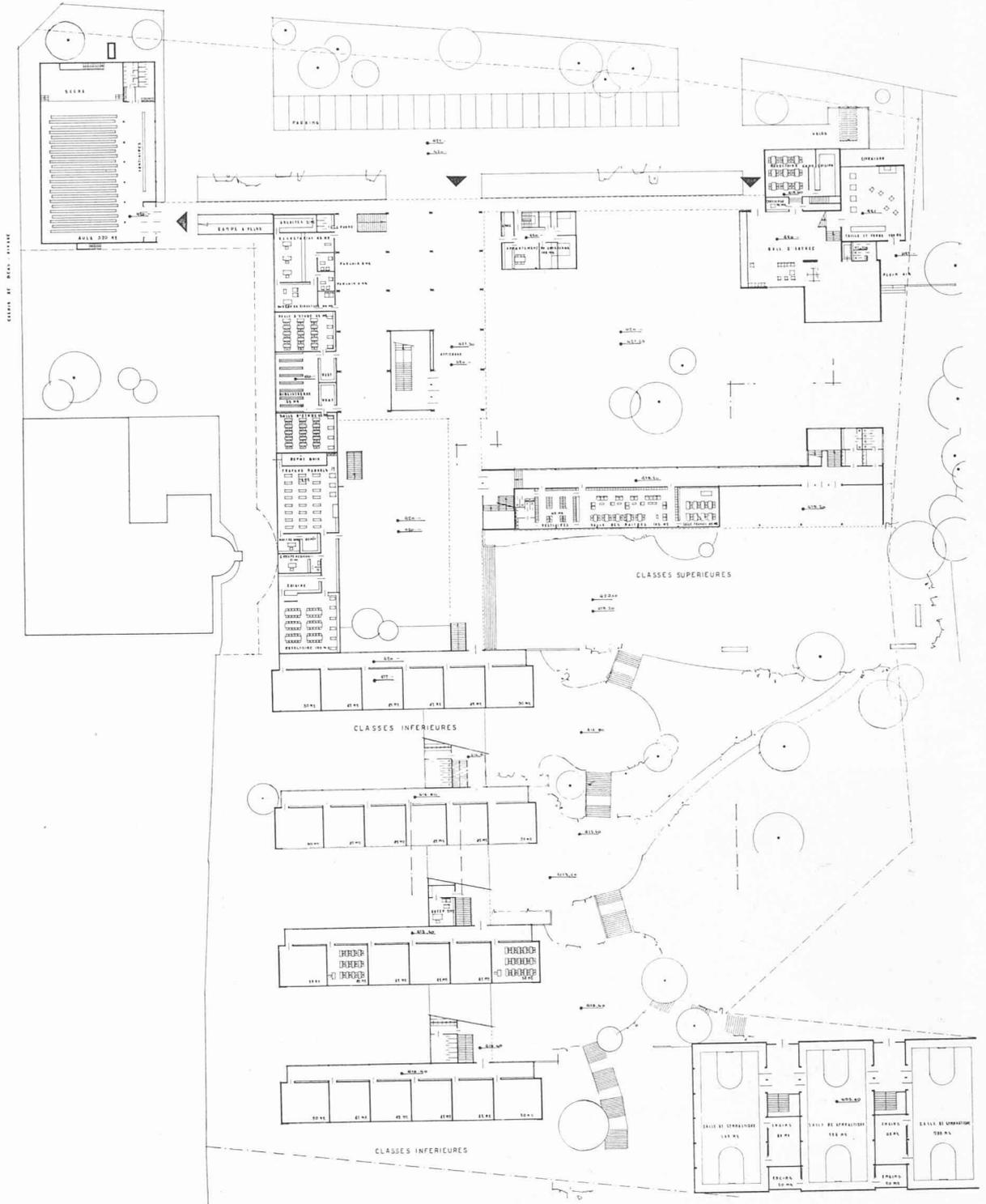
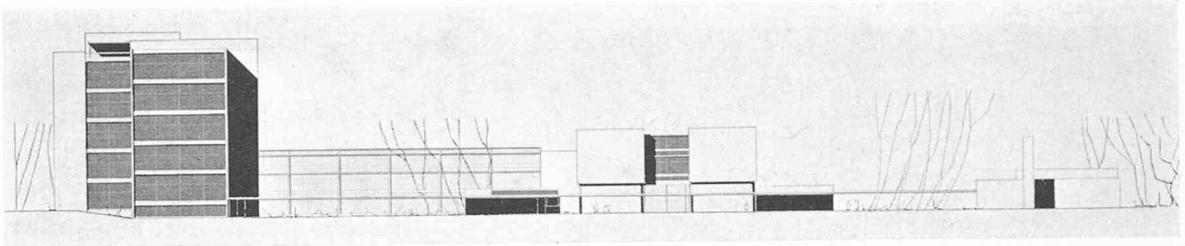


Situation 1 : 2500.

Maquette (Photo Rich)

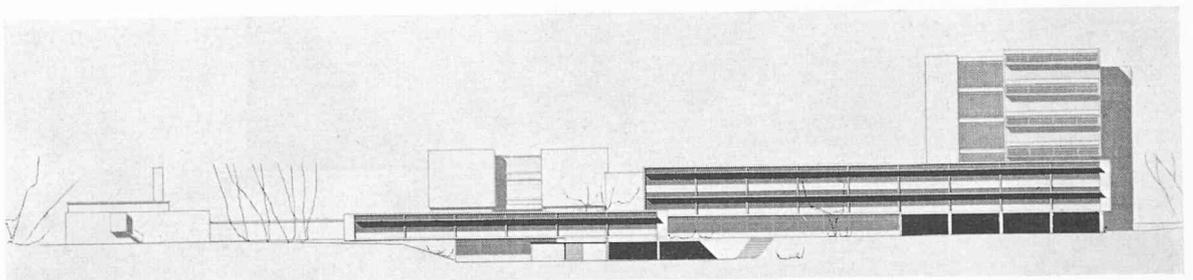


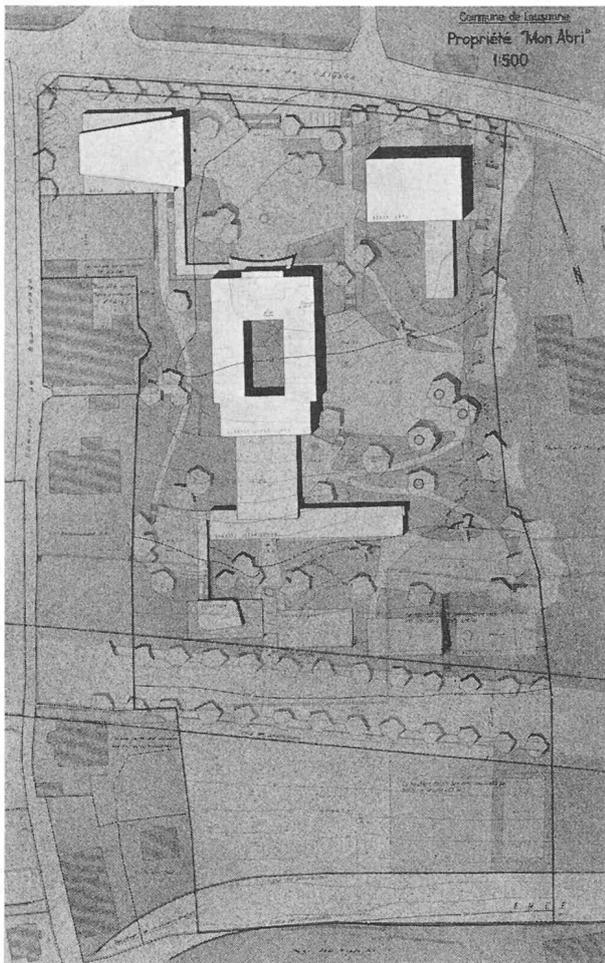
Façades sur
avenue de l'Élysée.



Plan 1 : 1000.

Façades sud.





Situation 1 : 2500.

3^e prix

Projet n° 2 : « Enée ». M. H. Rossetti, architecte, Lausanne.

Ce projet ménage beaucoup de place libre. L'entrée est clairement exprimée, avec un caractère monumental marqué. La disposition des locaux est rationnelle dans le groupe scolaire, sauf pour la cour intérieure, dont la solution proposée ne donne pas satisfaction.

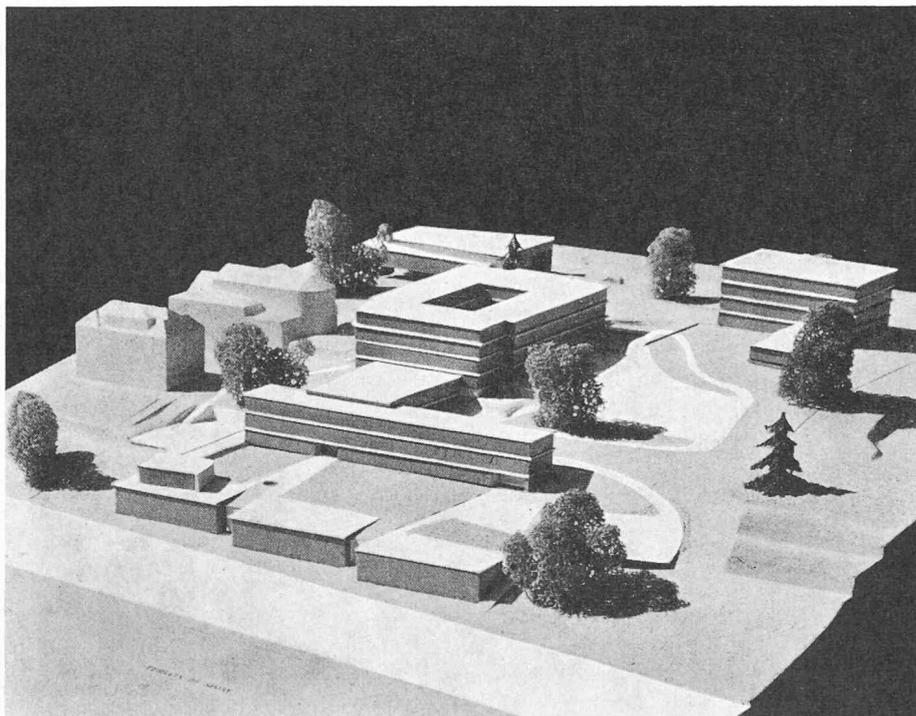
L'organisation des locaux de l'Ecole des Beaux-Arts est, elle aussi, rationnelle, quoique très schématique.

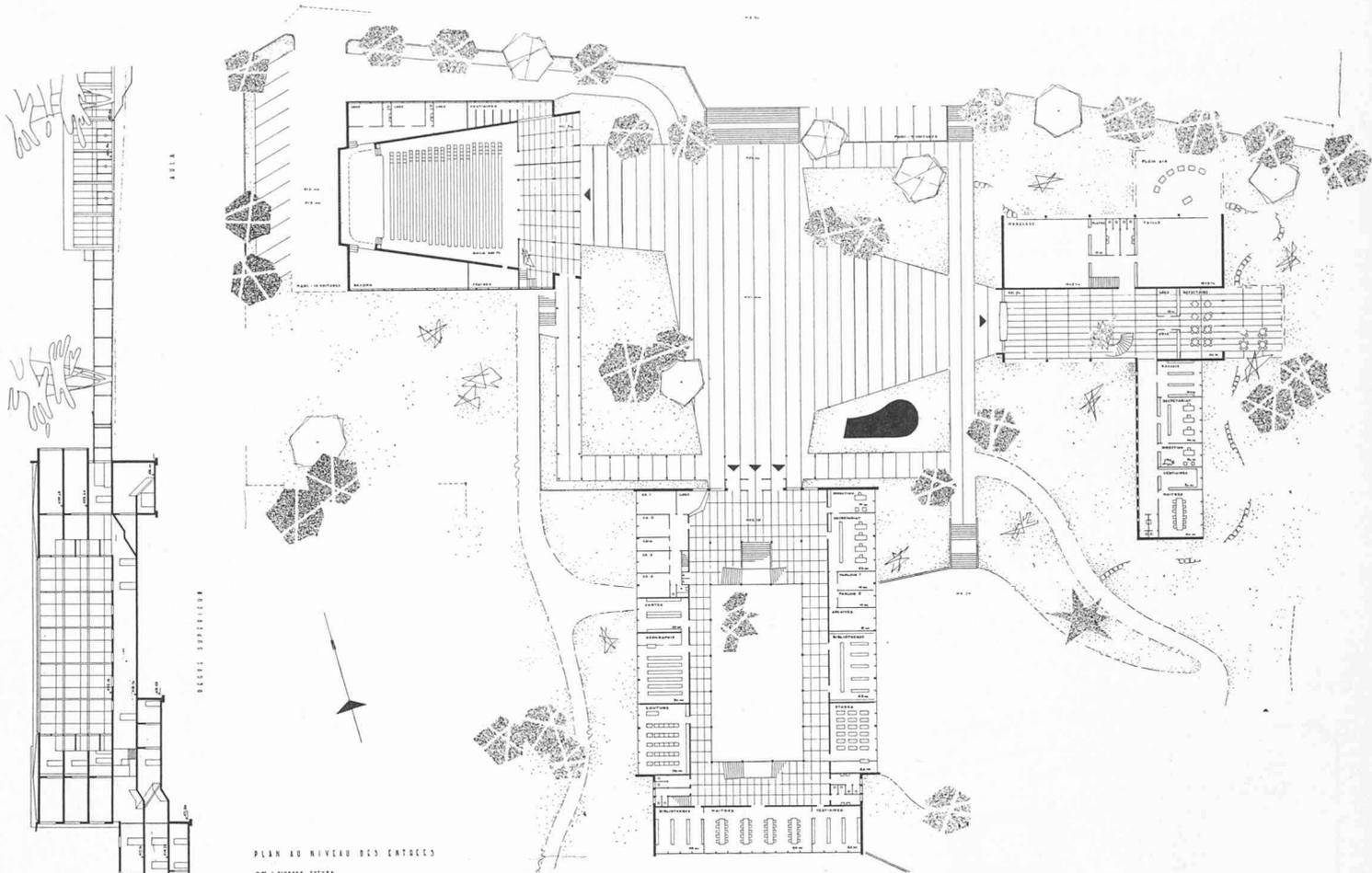
La solution proposée pour les salles de gymnastique est intéressante.

L'ensemble du projet montre une rigidité schématique qui n'est pas l'expression souhaitable pour un groupe scolaire.

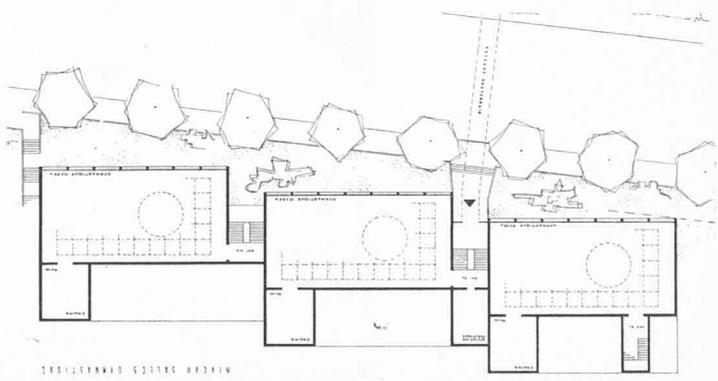
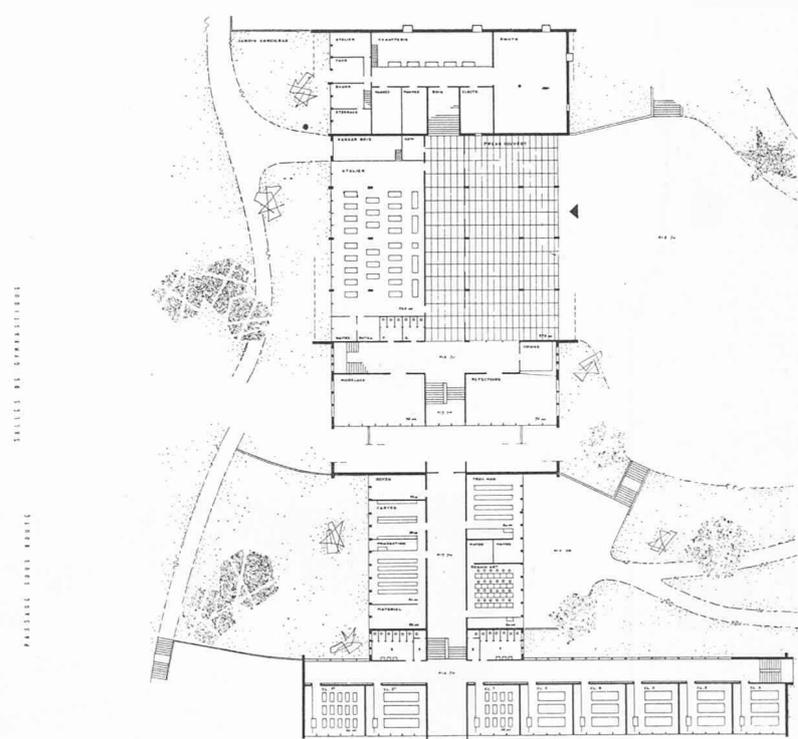
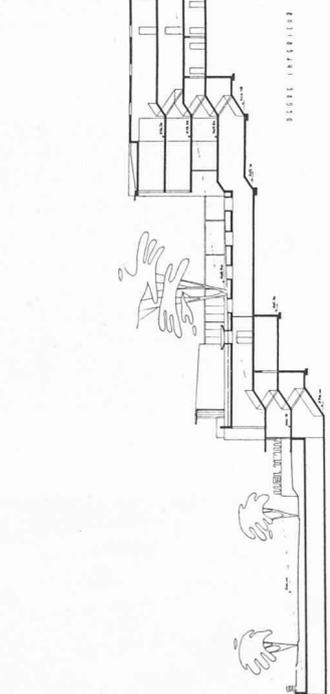
Le volume rectifié est de 66 690 m³.

Maquette (Photo Rich)





PLAN AU NIVEAU DES ENTREES



Plan 1 : 1000.

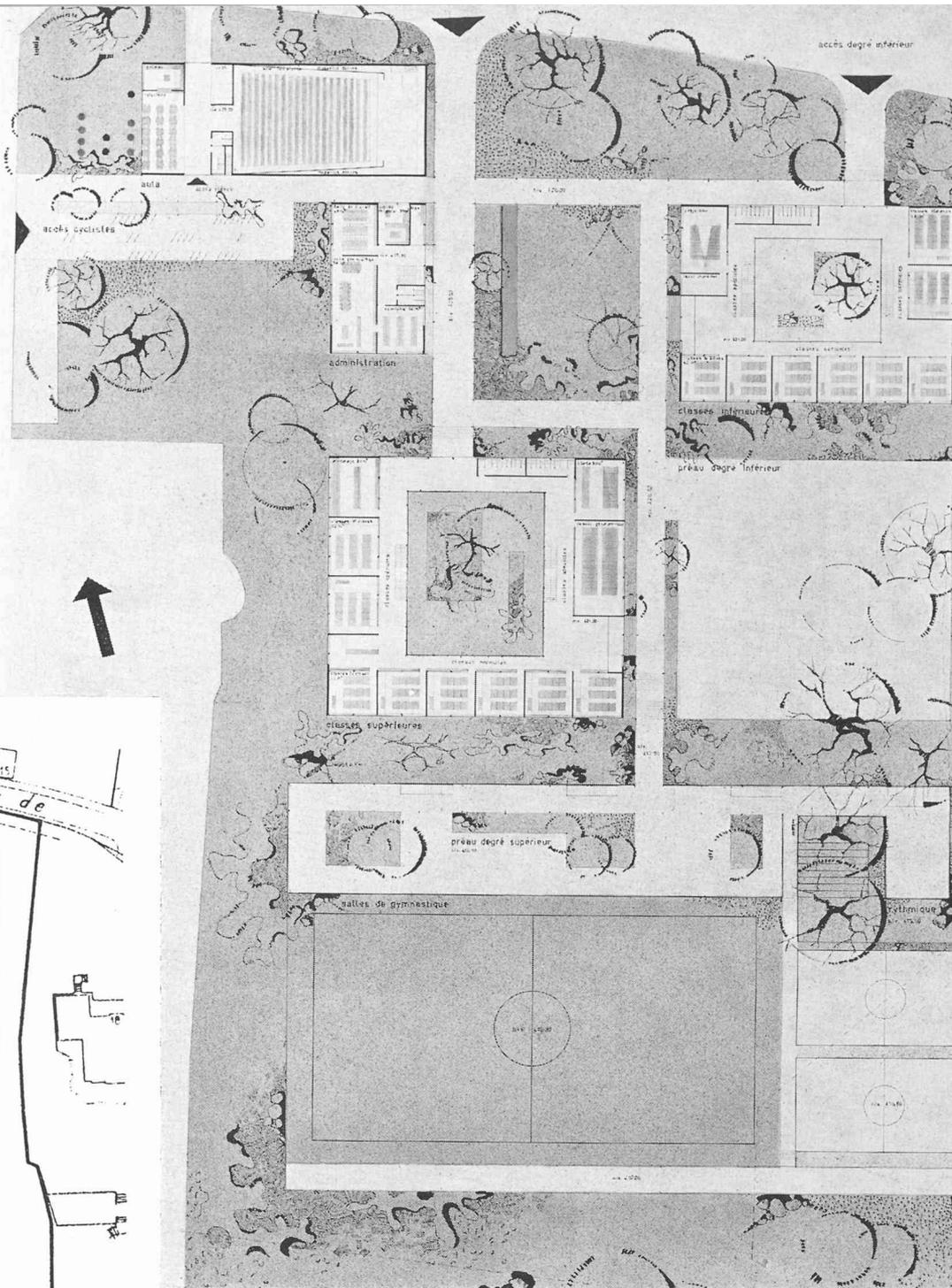
Projet n° 3 : « Vim ». MM. F. Gilliard et J.-P. Cahen, architectes S.I.A., Lausanne.

Ce projet est le seul des quatre qui sépare entièrement le groupe scolaire de l'École des Beaux-Arts, située dans le sud du terrain. Cette solution a permis une concentration des bâtiments scolaires dans le haut, autour d'une cour d'entrée bien organisée.

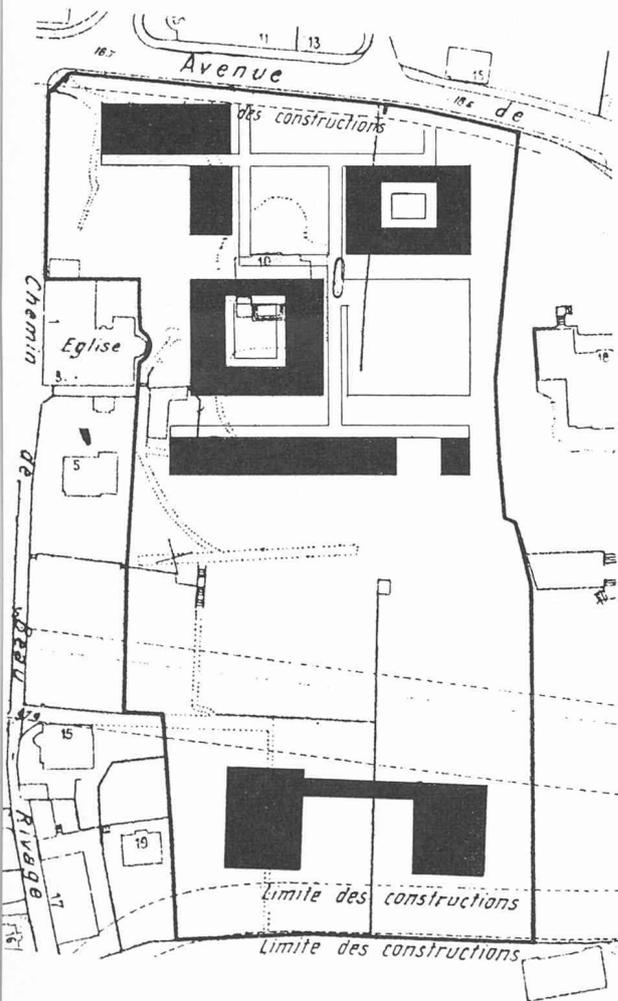
La distance entre le bâtiment des classes supérieures et l'église catholique, de même qu'entre les deux bâtiments scolaires, est insuffisante.

Le groupement de l'administration et des locaux des maîtres dans un bâtiment à part est difficilement admissible pour une école.

L'auteur n'a pas su tirer parti du principe de la cour intérieure. L'aménagement de promenoirs couverts autour de ces cours ne se justifie pas.

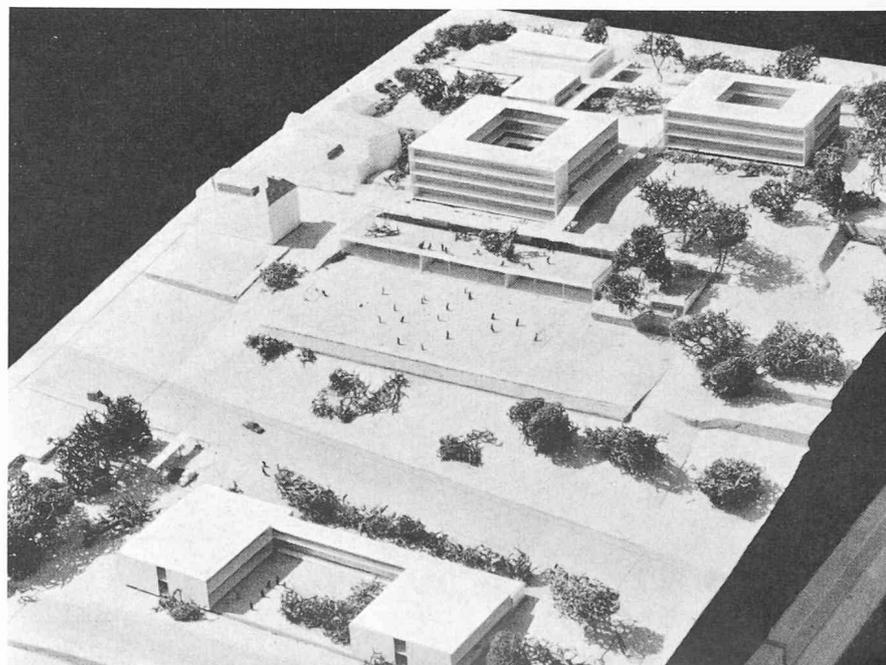


Plan au niveau des entrées 1 : 1000.



Situation 1 : 2500.

Maquette (Photo Rich)

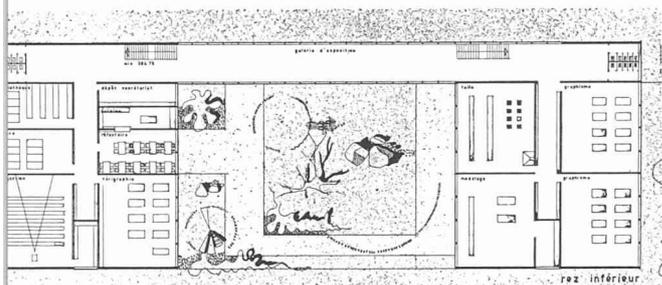


Contrairement aux dispositions du programme, un parc à voitures est aménagé dans la zone de terrain au nord de l'église catholique.

Du fait de l'équivalence et de la proximité des volumes, l'impression d'ensemble est sans intérêt.

La composition architecturale, schématique, manque de sensibilité.

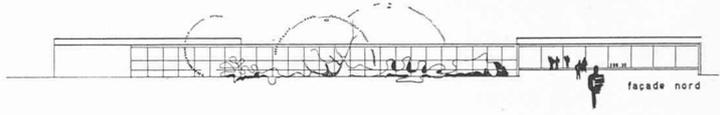
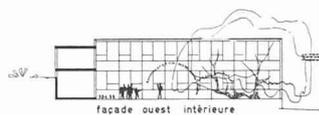
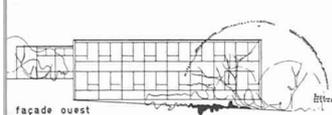
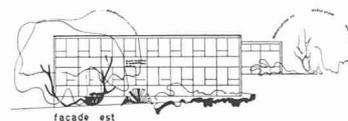
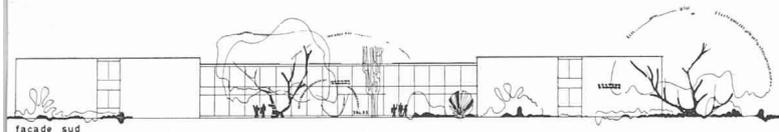
Le volume est de 68.690 m³.



Ecole des Beaux-Arts 1 : 1000.



Plan du premier étage 1 : 1000.



Après avoir examiné les projets, le jury procède à leur critique détaillée. Il procède ensuite au classement, qui est le suivant :

1^{er} rang : n° 4, « Pythagore », MM. C. & F. Brugger, architectes S.I.A., Lausanne.

2^e rang : n° 1, « Footing », M. Marc Wuarin, architecte S.I.A., et ses collaborateurs attitrés : M. Pierre Weber et M. Ch.-Edmond Bachofen, Lausanne.

3^e rang : n° 2, « Enée », M. Humbert Rossetti, architecte, Lausanne.

4^e rang : n° 3, « Vim », MM. F. Gilliard et J.-P. Cahen, architectes S.I.A., Lausanne.

Le jury constate en conclusion que le présent concours a pleinement atteint son but. Il est d'avis que le projet classé en premier rang justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

NÉCROLOGIE

François Delacoste, ingénieur-forestier (1874-1958)

Une nombreuse assistance accompagnait, le 5 mai, à sa dernière demeure, au cimetière de Monthey, François Delacoste, inspecteur forestier en retraite, membre émérite de la S.I.A., Section valaisanne.

François Delacoste, né en 1874, avait achevé ses études secondaires, avec le baccalauréat classique, en

1894 et entra en la même année à l'Ecole polytechnique fédérale, s'inscrivant à la Faculté forestière. Diplômé en 1897, il était nommé la même année inspecteur forestier de l'arrondissement de Viège, où il travailla plusieurs années, jusqu'au jour où le poste d'inspecteur forestier de Monthey, sa ville natale, devint disponible. Et c'est à Monthey qu'il acheva sa carrière, vivant avec toute sa famille, dans sa propriété de Massillon, sise au-dessus de Monthey, sur la rive droite de la